



Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

Province de Québec
MRC Robert-Cliche
Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

Avis public

À tous les propriétaires et locataires d'immeubles de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

Conformément aux dispositions de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, avis public est donné par la soussignée greffière de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce qu'à la séance ordinaire du conseil qui sera tenue le 9 mai 2022, à vingt heures (20h00) heure locale, la demande de dérogations mineures concernant des dispositions du règlement de zonage sera soumise au conseil pour approbation.

À l'occasion de cette séance, les personnes et organismes intéressés pourront se faire entendre relativement à cette demande en se présentant à l'hôtel de ville. Également, toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en transmettant ses observations par écrit au 843, avenue du Palais, Saint-Joseph-de-Beauce, G0S 2V0 ou encore par courriel à d.maheu@vsjb.ca **au plus tard le 6 mai 2022**. Le conseil prendra connaissance desdites observations avant de statuer sur la demande de dérogations mineures.

Les dérogations mineures suivantes sont demandées :

Propriété située au 867, rang de L'Assomption Nord à Saint-Joseph-de-Beauce, numéro de lot 3 874 967 du Cadastre du Québec, zone A-113.

- Dérogation à l'article 104 du règlement de zonage n° 627-14 visant à permettre l'utilisation de la tôle galvanisée comme revêtement extérieur de la toiture et des murs d'un ancien hangar agricole et d'un ancien garage agricole alors que la norme prescrite prohibe ce type de matériau pour des bâtiments accessoires résidentiels, permettant ainsi leur conversion en garages isolés résidentiels.
- Dérogation à l'article 147 du règlement de zonage n° 627-14 visant à permettre trois garages isolés alors que la norme est fixée à un seul garage isolé pour le groupe d'usage « H – Habitation », permettant ainsi la conversion d'un ancien hangar agricole et d'un ancien garage agricole en garages isolés résidentiels.

Donné à Saint-Joseph-de-Beauce
Le 14^e jour d'avril 2022

Danielle Maheu
Greffière